

# CONVOCAION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ G

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) investi en titres non cotés de la société G qui prévoit une réunion annuelle du Conseil de Surveillance, nous vous prions de bien vouloir assister au Conseil de Surveillance de ce fonds qui se tiendra :

**Le 19 juin 2020 à 14h00  
Sur le site à Toulouse**

## Ordre du jour

- élection du président du Conseil de Surveillance
- commentaires du gérant sur l'environnement économique et la performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds
- décision du Conseil de Surveillance sur la modification du mécanisme garantissant la liquidité des titres de la société non admis aux négociations sur un marché réglementé et, en cas d'approbation, demande d'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, mise à jour du règlement du fonds et du Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui sera transmis aux salariés et anciens salariés
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice clos
- résultat du vote à l'Assemblée Générale de la société G du 20 mai 2020 par les porteurs de parts
- questions diverses

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous assurons, chère Madame, cher Monsieur, de nos sentiments les plus dévoués.

**PS : Pour rappel, vous trouverez au verso le procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance.  
En cas d'absence, veuillez transmettre le mandat ci-joint dûment rempli au membre du Conseil de Surveillance à qui vous déléguez votre pouvoir.**

---

Pouvoir à une personne dénommée

**Je soussigné(e)\* Mme, M ...**

**donne pouvoir à Mme, M ...**

membre du Conseil de Surveillance du fonds G, pour me représenter au Conseil de Surveillance de ce FCPE qui se tiendra le jeudi 19 juin 2020.

\*Nom, Prénom du signataire, membre du Conseil de Surveillance

Date et Signature :

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ G\*

Le Conseil de Surveillance s'est réuni pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- émargement de la feuille de présence et élection du président du Conseil de Surveillance
- environnement économique, structure de l'actif et performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds et résultat du vote à l'Assemblée Générale du 23 mai 2019 de la société G
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019
- questions diverses

### Rappel de la composition du Conseil de Surveillance et des règles de quorum

Le Conseil de Surveillance, institué en application de l'article L. 214-165 du code monétaire et financier qui prévoit au moins une réunion annuelle, est composé de 4 membres :

- 2 membres salariés porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés, élus directement par les porteurs de parts,
- 2 membres représentant l'entreprise, désignés par la Direction.

La durée du mandat est fixée à 1 an pour le président qui est élu parmi les représentants des porteurs de parts salariés, et 5 ans pour les autres membres.

Les suppléants sont désignés conformément au règlement du fonds.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés par leurs suppléants.

### Rappel des nominations et liste des présents

- |                                   |                 |                                       |
|-----------------------------------|-----------------|---------------------------------------|
| • représentants des salariés :    | M. Julien       | Membre du Comité Social et Économique |
|                                   | M. Guillaume    | Membre du Comité Social et Économique |
| • représentants de la Direction : | M. Pierre Alain | Directeur Administratif et Financier  |

### Rappel de la classification AMF

Le fonds est classé dans la catégorie FCPE « investi en titres non cotés de l'entreprise ».

Il investit 80 à 100% de son actif en obligations de la société G, le solde en Organismes de Placement Collectifs appartenant à la classification « monétaire ».

### Première résolution : élection du président du Conseil de Surveillance

M. Julien, représentant les salariés, élu par les porteurs de parts, est candidat.

Nombre de voix favorables : 3 défavorables : 0 abstentions : 0

### Présentation par le gérant, point sur la valorisation du fonds et le vote à l'Assemblée Générale du 23 mai 2019 de la société G

Analyse de la conjoncture économique et des marchés financiers\*\*

Analyse de la structure de l'actif et de la performance du fonds\*\*

Évolution des parts du fonds et résultat du vote à l'Assemblée Générale du 23 mai 2019\*\*

### Deuxième résolution : adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019

Le rapport annuel de gestion (comptes annuels, rapport général du commissaire aux comptes)\*\* est présenté et commenté par la société de gestion. Après réponses aux questions posées, il est soumis à approbation.

Nombre de voix favorables : 3 défavorables : 0 abstentions : 0

Le rapport de l'exercice 2019 est en conséquence approuvé.

### Questions diverses

La société de gestion informe le Conseil de Surveillance de la modification du Document d'Information Clé pour l'Investisseur suite à la modification de l'instruction AMF 2011-21 applicable depuis le 11 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Signature du président et d'un membre présent du Conseil de Surveillance

\*adressé à la société de gestion et au dépositaire

\*\*documents transmis préalablement

# CONVOCAATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DU GROUPE H

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) investi en titres non cotés du groupe H qui prévoit une réunion annuelle du Conseil de Surveillance, nous vous prions de bien vouloir assister au Conseil de Surveillance de ce fonds qui se tiendra :

**Le 28 mai 2020 à 10h00  
Sur le site à Paris**

## Ordre du jour

- élection du président du Conseil de Surveillance
- commentaires du gérant sur l'environnement économique, la performance du fonds et les nouveaux supports d'investissement proposés
- point sur la valorisation du fonds
- décision du Conseil de Surveillance sur l'augmentation à 95% de la part du fonds investie en titres de l'entreprise conformément aux conclusions de l'étude annoncée au dernier Conseil de Surveillance et, en cas d'approbation, demande d'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, mise à jour du règlement du fonds et du Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui sera transmis aux salariés et anciens salariés
- décision de vote à l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 du groupe H par le Conseil de Surveillance
- questions diverses

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous assurons, chère Madame, cher Monsieur, de nos sentiments les plus dévoués.

**PS : Pour rappel, vous trouverez au verso le procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance.  
En cas d'absence, veuillez transmettre le mandat ci-joint dûment rempli au membre du Conseil de Surveillance à qui vous déléguez votre pouvoir.**

---

Pouvoir à une personne dénommée

**Je soussigné(e)\* Mme, M ...**

**donne pouvoir à Mme, M ...**

membre du Conseil de Surveillance du fonds H, pour me représenter au Conseil de Surveillance de ce FCPE qui se tiendra le mercredi 28 mai 2020.

\*Nom, Prénom du signataire, membre du Conseil de Surveillance

Date et Signature :

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DU GROUPE H\*

Le Conseil de Surveillance s'est réuni pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- émargement de la feuille de présence
- environnement économique, structure de l'actif et performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds
- vote à l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 du groupe H
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019
- questions diverses

### Rappel de la composition du Conseil de Surveillance et des règles de quorum

Le Conseil de Surveillance, institué en application de l'article L. 214-165 du code monétaire et financier qui prévoit au moins une réunion annuelle, est composé de 8 membres :

- 4 membres salariés porteurs de parts, dont 3 représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du groupe H et 1 représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise J, élus directement par les porteurs de parts,
- 4 membres représentant l'entreprise, dont 3 désignés par les Directions des entreprises du groupe H et 1 désigné par la Direction de l'entreprise J du même groupe.

La durée du mandat est fixée à un an pour le président qui est élu parmi les représentants des porteurs de parts salariés, et 3 ans pour les autres membres.

Le Conseil ne délibère valablement que si 3 au moins de ses membres sont présents ou représentés.

### Rappel des nominations et liste des présents :

- |                                   |               |  |
|-----------------------------------|---------------|--|
| • représentants des salariés :    | M. Max        | Président du Conseil de Surveillance             |
|                                   | M. Patrick    | Membre du Comité<br>Central Social et Économique |
|                                   | Mme Véronique | Salarié  |
| • représentants de la Direction : | M. Vincent    | Directeur Financier                              |

### Rappel de la classification AMF

Le fonds est classé dans la catégorie FCPE « investi en titres non cotés de l'entreprise ».

Il investit en titres non cotés de l'entreprise H à hauteur de 85% maximum et pour le solde en Organismes de Placement Collectifs appartenant à la classification « monétaire » ou « monétaire court terme ».

### Présentation par le gérant et point sur la valorisation du fonds

Analyse de la conjoncture économique et des marchés financiers\*\*

Analyse de la structure de l'actif et de la performance du fonds\*\*

Évolution des parts du fonds\*\*

### Première résolution : adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019

Le rapport annuel de gestion (comptes annuels, rapport général du commissaire aux comptes)\*\* est présenté et commenté par la société de gestion. Après réponses aux questions posées, il est soumis à approbation.

Nombre de voix favorables : 4 défavorables : 0 abstentions : 0

Le rapport de l'exercice 2019 est en conséquence approuvé.

### Deuxième résolution: vote à l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 du groupe H

Le Conseil de Surveillance examine les résolutions et décide des votes.

### Questions diverses

- étude sur l'allocation d'actif du fonds

En raison du fort développement du groupe, une réflexion est engagée sur l'intérêt d'augmenter la part du fonds H investie en titres de l'entreprise au-delà de 85% et de consulter en contrepartie les instances représentatives du personnel sur une diversification du Plan d'Épargne Groupe par ajout de fonds multi-entreprises.

- intervention d'un représentant de la société teneur de compte

A la demande du Conseil de Surveillance, M. Dupont présente les circuits et délais des opérations effectuées par les salariés en fonction des spécificités des différents dispositifs (impact de la périodicité de valeur liquidative).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Signature du président et d'un membre présent du Conseil de Surveillance

\*adressé à la société de gestion et au dépositaire

\*\*documents transmis préalablement

# CONVOCAION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE ARC-EN-CIEL DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE DE LA SOCIÉTÉ I

Madame, Monsieur,

Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) diversifié Arc-en-ciel du Plan d'Épargne Entreprise de la société I qui prévoit une réunion annuelle du Conseil de Surveillance, nous vous prions de bien vouloir assister au Conseil de Surveillance de ce fonds qui se tiendra :

**Le 18 juin 2020 à 10h00  
Sur le site à Paris**

## Ordre du jour

- élection du président du Conseil de Surveillance
- commentaires du gérant sur l'environnement économique et la performance du fonds
- point sur la valorisation du fonds
- point sur l'exercice des droits de vote en Assemblées Générales par la société de gestion
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice clos
- questions diverses

Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous assurons, chère Madame, cher Monsieur, de nos sentiments les plus dévoués.

**PS : Pour rappel, vous trouverez au verso le procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance.  
En cas d'absence, veuillez transmettre le mandat ci-joint dûment rempli au membre du Conseil de Surveillance à qui vous déléguez votre pouvoir.**

---

Pouvoir à une personne dénommée

**Je soussigné(e)\* Mme, M ...**

**donne pouvoir à Mme, M ...**

membre du Conseil de Surveillance du fonds Arc-en-ciel, pour me représenter au Conseil de Surveillance de ce FCPE qui se tiendra mercredi 18 juin 2020.

\*Nom, Prénom du signataire, membre du Conseil de Surveillance

Date et Signature :

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE MULTI-ENTREPRISES ARC-EN-CIEL\*

Le Conseil de Surveillance s'est réuni pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- élargement de la feuille de présence et élection du président du Conseil de Surveillance
- environnement économique, structure de l'actif et performance du fonds
- valorisation du fonds
- rapport de vote en Assemblées Générales
- adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019

### Rappel de la composition du Conseil de Surveillance et des règles de quorum

Le Conseil de Surveillance, institué en application de l'article L. 214-164 du code monétaire et financier qui prévoit au moins une réunion annuelle, est composé de :

- pour les entreprises ou groupes d'entreprises ayant mis en place un accord de participation/PEE/PEG/PER entreprise collectif, PER groupe collectif ou adhérentes à un PEI/PER inter-entreprises collectif conclu par des entreprises prises individuellement :
  - 2 membres salariés porteurs de parts par entreprise ou groupe d'entreprises, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés, élus directement par les porteurs de parts ou désignés par le(s) comité(s) Social(ux) et Économique(s) ou de groupe ou désignés par les organisations syndicales,
  - 1 membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par les Directions ;
- pour les entreprises adhérentes à un PEI/PER inter-entreprises collectif de branche ou géographique conclu par une ou plusieurs organisation(s) syndicale(s) de salariés représentative(s) et organisation(s) syndicale(s) d'employeurs :
  - 2 membres salariés porteurs de parts par organisation syndicale de salariés signataire de l'accord, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés, désignés par ces organisations syndicales,
  - un nombre de membres, représentant les Directions, désignés par les organisations syndicales d'employeurs signataires de l'accord, égal à la moitié du nombre de représentants des porteurs de parts salariés et anciens salariés.

La durée du mandat est fixée à un an, y compris pour le président qui est élu parmi les représentants des porteurs de parts salariés.

Lors de la première convocation, le Conseil ne délibère valablement que si 10% au moins de ses membres sont présents ou représentés, et qu'au moins un membre représentant les salariés participe à la réunion.

### Rappel des nominations et liste des présents

Nombre de représentants désignés : 128

Nombre de membres représentés (liste des pouvoirs donnés au président) : 36

Nombre de membres présents : 19

Le quorum s'établit ainsi à 42% et le Conseil peut valablement délibérer.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

### Rappel de la classification AMF

Le fonds est classé aucune catégorie de FCPE.

### Première résolution : élection du président du Conseil de Surveillance

Nombre de voix favorables à la candidature de M. Bertrand : 7 à la candidature de Mme Dominique : 9

Mme Dominique, représentant les salariés, est élue.

### Présentation par le gérant, point sur la valorisation du fonds et le vote en Assemblées Générales

Analyse de la conjoncture économique et des marchés financiers\*\*

Analyse de la structure de l'actif et de la performance du fonds\*\*

Évolution des parts du fonds et rapport de vote\*\*

### Deuxième résolution : adoption du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019

Le rapport annuel de gestion (comptes annuels, rapport général du commissaire aux comptes)\*\* est présenté et commenté par la société de gestion. Après réponses aux questions posées, il est soumis à approbation.

Nombre de voix favorables : 51 défavorables : 0 abstentions : 4

Le rapport annuel de l'exercice 2019 est approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Signature du président et d'un membre présent du Conseil de Surveillance

\*adressé à la société de gestion et au dépositaire

\*\*documents transmis préalablement